

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13 quorum : 7 votants : 11

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, AGENEAU Jean-Yves, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, VIGNERON Céline, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier,

Absents excusés et non représentés : BREMAUD Damien, GRELET Nadine

Secrétaire de séance : VIGNERON Céline.

D2023032805CCAS – Approbation du budget 2023 MARPA

Madame la Présidente demande à la commission administrative du centre communal d'action sociale de se prononcer sur le budget annexe de la MARPA 2023 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : **646 510,02 €**
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : **299 612,73 €**

Après en avoir délibéré, la commission administrative du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le budget primitif 2023 de la MARPA arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement : **646 510,02 €**
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement : **299 612,73 €**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 29/03/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 29 mars 2023

Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

